

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'YSSANDON

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 06/06/2026

L'an deux mil vingt six, le cinq juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier DUBUIS**.

Étaient présents : M. Didier DUBUIS, Mme Nicole DELPY, M. Claude VILLENEUVE, Mme Carine DUCHOWICZ, M. Sébastien BOURZAT, Mme Pascale PEYRAMAURE, M. Thierry BOSREDON, Mme Sandrine MERLIN, M. Sébastien FAYAT, Mme Laëtizia VILLENEUVE, M. Jean-Jacques VIRESVOLVIT, Mme Mylène LAVAL, M. Nicolas DONNADIEU, Mme Céline BOUCHER, M. Laurent DUPUY.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Carine DUCHOWICZ.

OBJET : Achat de repas pour le restaurant scolaire auprès de la cuisine centrale de Brive - Convention ville de Brive / commune d'Yssandon,

Pour pallier à une éventuelle indisponibilité de l'agent chargé de la confection des repas, il serait souhaitable de pouvoir bénéficier ponctuellement des repas confectionnés par la Cuisine Centrale de Brive.

Par délibération du 30 avril 2026, la ville de Brive a décidé de répondre favorablement aux communes de l'Agglo qui souhaitent bénéficier temporairement de la fournitures des repas. Les tarifs sont fixés comme suit :

- 3,96 € pour le repas type petite enfance
- 4,59 € pour un repas type jeune enfant
- 4,92 € pour un repas type enfant
- 5,71 € pour un repas adulte.

Les repas confectionnés par la Cuisine Centrale pour le restaurant scolaire d'Yssandon seront identiques à ceux livrés pour les restaurants scolaires de Brive.

Le Maire présente la convention type proposée par la ville de Brive.

Les repas seront facturés mensuellement par la ville de Brive sur la base des repas commandés par la commune. Le paiement interviendra périodiquement sur présentation d'un état fourni par la ville de Brive.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20260605-MA-DEL-2026-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2026
Publication : 06/06/2026

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le projet de convention établi entre la Ville de Brive et la commune d'Yssandon ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération ;
- **Dit** que le montant des dépenses afférentes à ce service sera imputé à la section de fonctionnement à l'article 6288.

Délibération N° : MA-DEL-2026-027

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE et publication par voie
d'affichage le 06/06/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Didier DUBUIS

*Pour le maire empêché
Nicole Delpy, Adjointe*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20260605-MA-DEL-2026-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2026
Publication : 06/06/2026